JCB/KCK

## BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2013-1261 /PRES/PM/MAECR/
MEF/MASA portant ratification de l'accord de
don signé le 30 mai 2013 entre le Burkina Faso et le
Fonds Koweitien pour le Développement
Economique Arabe (FKDEA) pour le financement
de la promotion de la sécurité alimentaire.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n° 2012-1038/PRES du 31décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n°2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013 portant composition du Gouvernement;

VU la décision n° 2013-018/CC du 26 novembre 2013 sur la conformité à la Constitution de l'accord de subvention conclu le 30 mai 2013 entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Fonds Koweitien pour le Développement Economique Arabe et Coris Bank International;

VU la loi n°034-2013/AN du 07 novembre 2013 portant autorisation de ratification de l'accord de don signé le 30 mai 2013 entre le Burkina Faso et le Fonds Koweitien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA) pour le Financement de la promotion de la sécurité alimentaire;

VU le décret n°2013-104/PRES/PM/SGGCM du 07 mars 2013 portant attributions des membres du Gouvernement;

## **DECRETE**

ARTICLE 1: Est ratifié l'accord de don signé le 30 mai 2013 entre le Burkina Faso et le Fonds Koweitien pour le Développement Economique Arabe pour le financement de la promotion de la sécurité

alimentaire.

ARTICLE 2: La contre valeur en franc CFA du montant de l'accord de don de cinq millions (5 000 000) dollars US sera entièrement consacrée au financement dudit projet tel que décrit dans l'accord et ses annexes.

## ARTICLE 3:

Le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 31 decembre 2013

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Bembamb

Yipènè Djibrill BASSOLE

Le Ministre de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire

Mahama ZOUNGRANA